



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 15

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 07/12/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 14 décembre 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUERES, LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour Mme DARGELOSSE), MM. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), BRUEY, GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme ULMANN), M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH (a procuration pour Mme COURROS).

**Etaient excusés :** M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme COURROS (a donné procuration à Mme DAUGREILH), M. DUCASSE, Mmes ULMANN (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme BRUGAT), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DAUGREILH Valérie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance G****Délibération n°8****DELIBERATION****Rapporteur : M. le Maire****Objet : Ville de TARTAS – budget principal – Décision modificative n°2**

Au budget principal de la commune pour 2016, il convient de procéder à une décision modificative n°2, comme suit :

**Travaux en régie :**

Au budget primitif, il a été inscrit une prévision de 60 000 € de travaux en régie, respectivement de 20 000 € pour les bâtiments, 20 000 € pour les terrains de voirie, 20 000 € autres terrains (espaces verts).

Compte tenu des travaux réellement réalisés sur l'année 2016, il convient donc d'ajuster ces prévisions de la façon suivante :

**Dépenses d'investissement – chapitre 040**

Article 2118	enlever	15 000 €	autres terrains
Article 21312	ajouter	7 500 €	bâtiments scolaires
Article 21318	ajouter	4 700 €	autres bâtiments
Article 2313	ajouter	2 800 €	constructions

**Portage EPFL Terrain TASTET**

En 2012, notre commune a confié à l'EPFL l'acquisition du terrain TASTET pour un montant de 183 000 €. En 2016, la commune vient d'achever le remboursement à l'EPFL.

Il convient donc de passer les écritures qui vont matérialiser dans l'actif de la commune l'acquisition de ce bien par intégration au chapitre 21. Aussi, il convient d'ajuster les comptes comme suit :

.../...



Dépenses d'investissement – chapitre 041

Article 2111 ajouter 183 000 €

Recettes d'investissement – chapitre 041

Article 27638 ajouter 183 000 €

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable à ces inscriptions budgétaires, comme indiqué ci-dessus.

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



**Le Maire,**

**Jean-François BROQUÈRES**